

Réseau ÉLIOS - Carte « Pass Scolaire » 2022/2023

Demande à retourner complétée à la Maison de la Mobilité - 22 Rue du Collège
47300 VILLENEUVE-SUR-LOT **avant le 20 Juillet 2022, dernier délai.**



Toute demande réceptionnée après cette date ne sera acceptée qu'en fonction des places disponibles.

PASS SCOLAIRE N°

à compléter par le service ELIOS

Abonnement gratuit valable pour l'année scolaire 2022/2023

Gratuité du réseau ÉLIOS :

- Le Pass Scolaire est gratuit mais **OBLIGATOIRE** (cf. art. 3.2 du règlement d'exploitation du réseau).
- Pour des raisons logistiques, les élèves doivent s'inscrire au préalable en complétant ce dossier.
- Les élèves peuvent utiliser gratuitement l'ensemble des services Élios.
- Certains trajets sont assurés par le service Élios à la Demande (horaires indiqués dans le guide des lignes secondaires).

Documents à joindre impérativement :

- 2 photos d'identité de l'élève (original - de moins d'un an - au format 4,6 cm x 3,5 cm).
- 1 photocopie d'un justificatif de domicile des 2 parents dans le cas de garde alternée.
- 1 photocopie du livret de famille ou de la carte d'identité de l'élève.
- 1 enveloppe format A5 affranchie avec 2 timbres et libellée aux nom et adresse du destinataire pour l'envoi du Pass Scolaire.

En cas de perte, vol, détérioration du Pass Scolaire, coût d'un duplicata de la carte : 15 €

Elève (1 formulaire par élève)

Nom : Prénom : Né(e) le :/...../.....

Adresse :

Code postal : Commune :

Responsable légal N° 1

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal :

Commune :

N° téléphone (*obligatoire*) :

Adresse mail :

Responsable légal N° 2 (garde alternée)

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal :

Commune :

N° téléphone (*obligatoire*) :

Adresse mail :

Utilisation des lignes

Ligne(s) utilisée(s) :

Arrêt de montée : Arrêt de descente :

Etablissement scolaire : Classe en **2022 / 2023** :

Statut de l'élève : Externe - Demi-pensionnaire - Interne

Merci de prendre connaissance et de signer le Règlement des Transports au verso



RÈGLEMENT DES TRANSPORTS

Sécurité & Savoir Voyager

Comment prendre le bus ?

✓ En attendant le véhicule

- ▣ Je mets le gilet jaune (OBLIGATOIRE sur les lignes secondaires de S26 à S35)
- ▣ Je fais signe au conducteur
- ▣ Je prépare ma carte de transport
- ▣ Je ne bouscule pas mes camarades lors de l'arrivée du véhicule

✓ Dans le bus et dans le car

▣ Je porte un masque, obligatoire à partir de 6 ans

- ▣ Je monte par la porte avant
- ▣ Je présente ma carte au conducteur
- ▣ Je m'installe vers le fond du véhicule
- ▣ Je place mon sac entre les jambes pour ne pas gêner les autres voyageurs
- ▣ Je mets ma ceinture de sécurité lorsque le véhicule en est équipé
- ▣ Je laisse ma place aux personnes âgées et/ou aux personnes à mobilité réduite
- ▣ Si je suis debout dans le bus, je me tiens aux barres pour ne pas tomber
- ▣ Pour descendre, je demande l'arrêt du véhicule en appuyant sur la commande «demande d'arrêt» et uniquement à cette occasion.

✓ En descendant

- ▣ Je descends par la porte arrière
- ▣ J'attends que le véhicule soit parti pour traverser en regardant à gauche puis à droite
- ▣ Je ne traverse **jamais** entre deux véhicules : c'est très dangereux !!!

La sécurité, c'est ma priorité

Mieux voyager ensemble : les règles à respecter

- ▣ Je ne parle au conducteur que si nécessaire
- ▣ Je respecte les autres voyageurs et le conducteur (*musique dans les écouteurs, respect du calme à bord du véhicule...*)
- ▣ Il est interdit de fumer, boire ou manger à bord des véhicules
- ▣ Dans le véhicule ou à l'arrêt, je veille au respect du matériel (*papiers dans la poubelle, aucune dégradation du matériel...*).

Toute dégradation commise par l'élève engage la responsabilité du représentant légal s'il est mineur ou sa propre responsabilité s'il est majeur

Non-respect du Règlement des Transports

- ▣ En cas de non-respect du règlement, la direction prévient le représentant légal, ainsi que le chef d'établissement.
- ▣ La direction du réseau se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement toute personne qui ne respecte pas le règlement des Transports.

Objets perdus, réclamations ou recommandations

- ▣ La direction du réseau n'est pas responsable des objets perdus ou volés à bord des véhicules
- ▣ À votre écoute au 05 53 40 23 30 et à l'agence commerciale **22 rue du Collège - Villeneuve-sur-Lot**

Je soussigné(e).....

- Atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements sur le formulaire complété

- Atteste avoir pris connaissance du règlement des transports ci-dessus et m'engage à le porter à la connaissance de mon enfant

Fait à..... Signature obligatoire

Le..... du (des) responsable(s) de l'élève